

« Pépites d'archives »  
Le diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES) de 1967

# Réunion autour de la formation des éducateurs en maisons d'enfants (Association générale des éducateurs, 1952)

Compte rendu de réunion entre l'Abbé Bissonnier, Jean-Marie Despinette et Micheline Rampoldi, 18 Janvier 1952, 2 p.



**Fonds Abbé Henri Bissonnier, 15PP97**

Cnahes - 63, rue de Croulebarbe - 75013 PARIS  
Association 1901 déclarée le 11 juillet 1994 - J.O. du 3 août 1994

SIRET : 402 446 033 00035 - N° d'activité : 11 75 52367 75  
Téléphone : 07 86 48 57 24 - [info@cnahes.org](mailto:info@cnahes.org) [www.cnahes.org](http://www.cnahes.org)



Destinataires :  
M. l'Abbé Bissonnier  
M. Despinette  
Mlle Rampoldi

*Enf. déficients* ←

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 18 JANVIER 1952

Cette réunion eut lieu le vendredi 18 Janvier 1952, à 11 heures, avec M. l'Abbé Bissonnier, M. Despinette et Mlle Rampoldi, et devait traiter tout spécialement du problème des éducateurs spécialisés pour enfants déficients.

I - En ce qui concerne l'A.G.E.J.E. en général :

- Quelques incertitudes de secrétariat, puisque Mlle Dufréne ne semble que momentanément attachée au S.C.R.A.P.E.
- Mais réalisations pratiques :
  - nous avons des adhérents (les élèves des écoles A.C.E. plus quelques rares A.C.E.)
  - du courrier nous arrive (demandes de renseignements et demandes d'emploi)

II - En ce qui concerne la formation des éducateurs :

- 1°/ Nécessité de la qualification du corps professoral
- 2°/ Il y aurait lieu de prévoir un diplôme de "rattrapage" du 1° degré (applicable entr'autres aux personnes travaillant depuis longtemps en maisons d'enfants)
- 3°/ Un diplôme du 2° degré correspondant au diplôme d'état d'éducateur en maisons d'enfants  
Il faudrait exiger à l'entrée de ces écoles un niveau B.E. ou mieux baccalauréat  
M. Despinette précise "qu'il n'y a pas d'école publique pour le 2° degré" (question des C.F.M.E.A.)  
"Si le projet de loi concernant le diplôme d'état doit sortir, accepter à une condition : être admis parmi les gens qui sont agréés pour donner le diplôme".

4°/ M. l'Abbé Bissonnier pense qu'il faudrait arriver à exiger dans les maisons d'enfants un éducateur diplômé d'état. Que chaque maison ait un personnel qualifié. Un éducateur ne s'improvise pas. En Ecosse, par exemple, les éducateurs d'enfants déficients sont choisis parmi les éducateurs les plus qualifiés.

5°/ Ecoles A.C.E. :

- Il faudrait peut-être faire porter notre effort sur l'Ecole de Paris où l'on créerait un cours supérieur, les écoles de province ne délivrant que le diplôme actuel d'éducatrice.
- Etablir un lien étroit entre Ecoles A.C.E.  
S.C.R.A.P.E.  
etc...

M. l'Abbé Bissonnier parle du Congrès de Fribourg où les différentes personnalités présentes semblaient très "accrochées" par cette question. On prévoit un congrès en septembre à Rome.

Il serait intéressant de :

- Se documenter sur la formation des éducateurs dans les différents centres français et étrangers.
- Après avoir réuni cette documentation, lancer une enquête préparatoire aux journées de Rome, sur ces questions
- Réunir cette documentation afin d'en faire une espèce de somme sur la question.

B. Rochon